COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION-GENERALE VIII
DEVELOPPEMENT

Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux

Programme de partenariat CE-FAO (1998-2001)
Ligne budgétaire forêt tropicale B7-6201/97-15/VIII/FOR
PROJET GCP/INT/679/EC

STATISTIQUES SUR LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) DANS LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

Kodjo Kadévi
Chargé d'études
Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Mai 2001

Ce rapport constitue un des résultats du Programme de partenariat CE-FAO (1998-2001) - GCP/INT/679/EC Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni à la FAO.

Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté

LISTE DES ABREVIATIONS 4
INTRODUCTION 5
I CADRES, OBJETS ET OBJECTIFS DE L'ETUDE 6
1.1 Cadre de l'Etude 6
1.2 Contextes et objectifs de l'étude 6
II PRODUITS DE LA FAUNE SAUVAGE 8
2.1 Produits 8
2.2. Production et producteurs 10
2.2.1. Producteurs 10
2.2.2. Production traditionnelle 10
2.2.3. Production des fermes d'élevage 11
2.2.4. Situation sur les espèces animales rares et/ou protégées 12
2.3 Usages et Usagers 14
a) Usages 14
b) Les usagers 15
2.4 Commerce 15
2.5 Expressions des prix 15
3. PRODUITS FORESTIERS VEGETAUX NON LIGNEUX 17
3.1. Produits, usages et usagers 17
3.1.1. Produits alimentaires (Légumes et fruits) 17
3.1.2. Produits pharmaceutiques et toxiques (feuilles, écorces et racines) 17
3.1.3. Produits fourragers (feuilles) 17
3.1.4. Produits aromatiques et cosmétiques (racine, écorces, feuilles) 17
3.1.5. Produits biochimiques et autres : (Kapok, Gommes, Résines, Tanin) 18
3.1.6. Cure-dents 18
3.1.7. Eponges végétales 18
3.1.8. Nattes 19
3.2. Productions et producteurs 19
3.2.1 Localisation des aires de peuplement et importance des vergers 19
3.2.2. Avenir des peuplements 21
3.2.3. Les producteurs et l'estimation des productions 21
3.3. Circuit commercial 24
3.3.1. Le Karité 25
3.3.2. Les productrices ou ramasseuses d'amandes de karité 25
3.3.3. Les commerçants locaux / Acheteurs Agréés 25
3.3.4. Transformateurs locaux, industriels (l'usine de transformation industrielle NIOTO) et sociétés commerciales 25
3.3.5. L'anacarde 29
4. LE BOIS, COMME FACTEUR ECOLOGIQUE 31
4.1. La protection des ressources en sols et en eau 31
4.2. La conservation de la diversité biologique 31
4.3. Le stockage de carbone et la réduction du réchauffement du globe 32
4.4. Les loisirs et l'agrément 32
CONCLUSION ..... **Error! Bookmark not defined.**
ANNEXE A 33
ANNEXE B 35
ANNEXE C 37
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 40

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP : Afrique -Caraïbes-Pacifique

CE : Communauté Economique

Cum : mètre cube

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

ha : hectare

INTRODUCTION

Bien que le document "Situation et perspectives du développement " du Ministère du Plan et de l'Industrie présenté à la conférence des bailleurs de fonds pour le développement du Togo tenue à Lomé en juin 1985 n'ait pas mentioné les produits forestiers non ligneux dans les perspectives de développement, l'importance de ces produits est énorme économiquement et sur le plan de la sécurité alimentaire des populations.

Au Togo, comme dans la plupart des pays africains, la dépendance des populations, surtout rurales, à l'égard des produits forestiers non ligneux est assez forte. C'est ainsi que les produits comme les cure-dents, les plantes médicinales, les éponges végétaux, les nattes, les plantes fourragères, le kapok, les gommes, résines et tanins, le miel et une gamme de produits de la faune (gibier, escargots,...) provenant des forêts sont extrêmement importants dans la vie quotidienne des populations rurales aussi bien qu'urbaines.

Même si l'autoconsommation de la plupart de ces produits est prédominante, il existe un commerce tant soit peu développé pour un bon nombre d'entre eux. C'est ainsi que Tengue (1992) écrit : "Le commerce et l'usage de bâtonnets dits "Cure-dents en guise de brosse - à - dents sont très répandus au Togo". La même source indique aussi la popularité au Togo de l'usage des nattes traditionnelles faite de joncs ou de réseaux collectés dans les zones marécageuses ou très humides. La tresse des nattes est une activité productrice de revenu pour les femmes au Togo.

Ces produits de la forêt sont disponibles, à tout moment de l'année ou bien suivant les saisons et en particulier pendant les périodes de soudure, les populations tirent une part assez importante de leur subsistance à partir de ce réservoir qu'est la forêt. Mais en de nombreuses zones du pays les peuplements naturels forestiers sont en constante dégradation et les produits qui assuraient aux populations une sécurité alimentaire ont pratiquement disparu. Les espèces comestibles les plus largement utilisées et les plus demandées par les populations sont de plus en plus rares. Il est donc important de recenser tous les produits issus de la forêt, d'en dégager l'importance aussi bien économique qu'au niveau de l'équilibre alimentaire, de voir les zones essentielles de production, de commercialisation et de consommation. Il faut noter également que la commercialisation de ces produits se situe actuellement dans le secteur informel de l'économie où les statistiques font le plus défaut.

I CADRES, OBJETS ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 Cadre de l'Etude

Avec les diversités de contrastes qu'on lui connaît, sur seulement 56.600 km^2 de superficie en bordure du Golfe de Guinée, la République du Togo est l'un des pays africains les plus «miniaturisés » en surface. Sa forme «en bande longitudinale » entre les territoires du Ghana (à l'Ouest) et du Bénin (à l'Est) ne s'étire que sur près de 600 km du Nord au Sud, contre 50 km (sa façade maritime) à 120 km (de largeur maximale) d'Est à l'Ouest.

Une chaîne de montagnes, qui atteigne par endroit plus de 500 mètres d'altitude, et dont le point culminant est le Mont Agou (986 mètres), traverse le pays en le subdivisant d'une façon «obliquo-horizontale » en deux territoires physiques (bloc Sud et bloc Nord) distincts mais liés par une zone «charnière » constituée par la région des Plateaux et une partie de la région «dite » centrale. Le bloc Sud du pays qui abrite la façade maritime et la ville capitale (Lomé) est de type subéquatorial, alors que le bloc Nord, continental, revêt quant à lui un caractère de type soudanien en déperdition.

A l'échelle du continent africain, le Togo avec ses avantages relatifs aux plans démographique, pluvio-hydrologique, minier, forestier et géo-économique ne devrait pas connaître des déséquilibres macro-économiques nécessitant le recours démesuré à l'endettement extérieur puis aux mesures correctives de types « Programme de Stabilisation Financière et/ou d'Ajustement Structurel de son économie » sous l'égide des Institutions Internationales comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). Les choix d'orientation des axes principaux de son développement socio-économique auront-ils créé une dynamique économique reposant essentiellement sur deux branches d'activités économiques extraverties et tributaires de l'évolution du contexte économique mondial : les cultures de rente (café, cacao, coton) et la branche minière (les phosphates).

L'environnement socioculturel togolais est aussi riche en diversités que l'environnement physique précédemment élucidé. Pour ne retenir que ce qui peut contribuer à la meilleure définition de la problématique du développement forestier en particulier de la faune sauvage, le contexte socioculturel togolais est caractérisé par un nombre impressionnant d'ethnies (une quarantaine d'ethnies).

1.2 Contextes et objectifs de l'étude

L'importance de l'information statistique sur les forêts et des produits forestiers, "*les produits forestiers non ligneux tous comme le bois d'œuvre ou le bois énergie"* est nécessaire lorsqu'il s'agit de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation, des décisions publiques et privées. Durant de longues années, le secteur forestier tropical a souffert de ce manque de suivi des actions. L'information statistique devient un passage préalable obligé pour assurer ce processus dans des conditions d'efficacité minimales et favoriser les nouveaux programmes forestiers nationaux et régionaux se mettent progressivement en place. La nécessité de disposer d'informations fiables est renforcée par le débat récent sur la nécessité de développer une gestion durable des forêts. La mise en place de systèmes de la gestion des forêts ne peut se réaliser que si l'on dispose d'une connaissance sûre de la ressource forestière correspondante, ce qui passe par la disponibilité de données statistiques précises. Dans un tel contexte, la disposition d'informations fiables sur la filière des bois tropicaux et le cas présent les produits forestiers non ligneux reposant sur des données statistiques vérifiables s'impose.

Elle constitue à ce titre un outil privilégié, nécessaire à la gestion qui demeure aujourd'hui l'une des préoccupations de la communauté internationale.

Nous devons dès lors saisir cette opportunité pour reconnaître que la demande de cette catégorie de produits se fait à un rythme très accéléré et qu'il fallait d'urgence améliorer la qualité des informations.

Pour répondre à ces préoccupations, la communauté internationale en général et la FAO et l'Union Européenne en particulier accordent de plus en plus d'importance à la recherche des informations disponibles sur les produits forestiers, comme condition essentielle du développement durable et du maintien des capacités du potentiel productif ou de la base de suivie.

Dans ce cadre une étude qui concerne les produits forestiers non ligneux au Togo s'inscrit dans la suite des «études de collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts dans les pays ACP (bois d'œuvre, arbres hors forêt, bois énergie….) » dans un programme de partenariat CE-FAO.

Les objectifs assignés à cette étude sont :

- Présenter une revue des données existantes relatives aux produits forestiers non ligneux (plantes et animaux) disponible dans le pays, à l'échelon national et/ou sub-national ; la revue et la compilation des données devront couvrir les aspects de la production, du commerce et de la consommation. Les aspects suivants doivent être pris en considération pour chaque cas :

- l'importance relative des produits forestiers non ligneux sélectionnés en comparaison avec les autres produits examinés,
- les utilisations majeures des produits forestiers non ligneux,
- les noms scientifiques, commerciaux ainsi que vernaculaires devraient être mentionnés pour garantir l'identification du produit,
- la ressource, le système de l'aménagement et les méthodes de l'exploitation exemple des ressources sauvages ou cultivées,
- la destination du produit,
- la tendance actuelle de son utilisation l'impact de l'exploitation actuelle sur le potentiel de la ressource
- l'accès à la ressource et les droits de possession ;

- Evaluer qualitativement les services de la forêt les plus associés aux produits forestiers non ligneux (chasse, élevage, écotourisme….) .

II PRODUITS DE LA FAUNE SAUVAGE

2.1 Produits

Les produits sont constitués par l'ensemble des animaux sauvages vivants ou morts ou parties de ces animaux. Ce sont :

- ***Les Mammifères***

Ils peuplent surtout les parcs nationaux (Kéran et Fazao), les réserves de faunes, les forêts galeries et les formations naturelles de zones montagneuses. Certaines espèces se retrouvent dans des zones précises. Le lion par exemple n'est identifié que dans les réserves forestières de L'Oti et de Mandouri.

∗ **Les Bovidae*:*** La famille des Bovidae rencontrée au Togo est constituée par le buffle d'Afrique ou *Syncerus Caffer*, l'hippotrague, le damalisque ou *Damaliseus korrigun*, les cobs, le guib harnaché ou *Tragelapplus scriptus*, le stutonga ou *Limnotragus spekei*, les céphalophes, l'ourebi ou *Ourebia Ourebi*.

∗ **Les Suidae *:*** La famille des Suidae ou cochons sauvages est composée de 2 espèces. Ce sont le phacochère ou *Phacochoerus aethiopicus* et l'hylochère ou *Hylochoerus meinertzhageni* ; Ces deux (2) espèces se retrouvent dans les zones protégées du Togo.

∗ **Les Hippopotamidae** sont composés de l' hippopotame amphibie ou *Hippopotamnu Amphibins* et l' Hippopotame nain ou *Choeropsis liberiensis ; l*es deux (2) espèces gîtent dans les vallées fluviales du Mono et de l'Oti.

∗ **Les Proboscidiens *:*** Les éléphants forment à eux seuls l'ordre des proboscidiens
Deux types distincts d'éléphants africains peuvent être reconnus. Il s'agit de l'éléphant de savane (africana) et l'éléphant pygmée (*pumilis).* Au Togo on a identifié que l'éléphant de savane concentré dans les parcs nationaux de la Kéran et de Fazao, dans la Fosse aux Lions, dans les réserves de l'Oti et de Mandouri.

∗ **Les Félidés *:*** Regroupés au sein de l'ordre des carnivores, la famille des Félidés est constituée de près de 15 espèces sauvages. Les espèces les plus en vue au Togo sont le lion (*léoléo*), le léopard, le chat sauvage d'Afrique, le serval, le chacal commun, la mangouste, l'hyène et le lycaon

∗ **Les Primates *:*** L'ordre des primates composé essentiellement de la famille des

- Cercopithécidae dans laquelle l'on peut identifier 5 espèces qui sont *les Babouins Droguera* ou *Papio anubis* , les patas ou *Erythrocebus* , les colobas ou *Colobus Polycomos, ,* les callitriche ou *Cercopithécus- Sabacus ;*

– Cynocéphales.

Ils sont identifiés dans les zones forestières et savanes arborées du Togo.

∗ **Les Rongeurs *:*** Les principaux rongeurs rencontrés au Togo sont le rat palmiste ou l'écureuil fouisseur (*Xérus Errythropus*), l'aulacode *(Aulacodus swinderianus)*

improprement appelé agouti, la souris sauvage, le rat, le lièvre et le porc-épic. Ces espèces, à l'exception du porc-épic, sont répandues sur l'ensemble du territoire national compte tenu de leur adaptation écologique.

* **Les Insectivores *:*** L'ordre des Insectivores regroupe des espèces qui deviennent de plus en plus rares au Togo du fait de leur mode de vie et de camouflage qui font d'elles des proies faciles pour l'homme. Il s'agit notamment de : le hérisson et le pangolin.

- **Les Reptiles *:*** Les reptiles sont composés :

- Des serpents tels que les Typhlops et Leptotyphlops fameux serpents minutes qui ne sont que de minuscules et inoffensifs insectivores, les pythons géants, les couleuvres, les najas, les vipères, les mambas verts (*Dendroaspis viridis*), les équisses...
- Les lézards sont très nombreux et parmi eux il faut citer les varans, les agames, les geckos, les salamandres ;
- Les crocodiles sont de l'ordre des Loricates ou Crocodiliens.

- **L'avifaune**

Les oiseaux identifiés au Togo se répartissent dans 133 espèces regroupées en 46 familles de 19 Ordres. L'avifaune se répartit en avifaune aquatique et avifaune terrestre :

- L'avifaune aquatique est particulièrement riche en espèces de beaux oiseaux aquatiques des zones inondées. Parmi ces oiseaux l'on peut citer les ibis, les hérons, les cigognes, les ombrettes, les aigrettes, les oies, les sarcelles, les canards, les pélicans, les martins-pêcheurs.

- L'avifaune terrestre : l'on ne saurait dresser un tableau exhaustif de ces oiseaux que l'on rencontre au Togo. Parmi eux on peut citer les rapaces (les Accipitudae), les Callifornes, les Gruiformes, les Charadriformes, les Colombiformes, les Psattaciformes, les Curculiformes.

- **Les Poissons**

Les informations ne sont pas suffisantes pour faire une situation exhaustive sur la faune aquatique. Cependant, la composition de la faune ichtyologique et la proportion pondérale des différentes espèces pêchées dans les fleuves, mares sont conformes à celles rencontrées dans les lacs et mares de l'Afrique de l'Ouest.
Les espèces piscicoles les plus représentées dans les captures sont : Sarotherodon galileux, *Hemichromis niloticus, Synodontis sp*. et *Theterotis* niloticus. A certaines périodes de l'année, le pourcentage des prédateurs (*Synodontis sp*., *Gymnarchus niloticus*, etc.) représente plus de 50 % de la biomasse capturée.

- **Apiculture**

La plus grande partie du miel consommée au Togo est récoltée de façon traditionnelle en saison sèche. Des initiatives sont entamées à travers des actions de communautés religieuses, de certains projets intégrés et des ONG, pour la vulgarisation de l'apiculture.

2.2. Production et producteurs

2.2.1. Producteurs

ce sont :

La catégorie des personnes physiques essentiellement constituée de paysans du milieu rural. Elle est constituée par :

- Des individus agissant pour leur propre compte (chasseurs disposant eux-mêmes des fusils) ou de groupes organisés pour la chasse traditionnelle (production de gibiers) ;
- Des individus agissant pour le compte des personnes physiques ou morales qui mettent à leur disposition soit des fusils pour abattre les animaux ou de moyens matériels ou financiers pour la capture des animaux ;
- Des personnes physiques agissant pour leur propre compte ou le compte des personnes morales qui ont installé essentiellement de l'élevage d'aulacode.

la catégorie des personnes morales qui possèdent les élevages de reptiles au nombre de quatre, sont tous situés dans la capitale, Lomé ou à proximité. Certaines de ces entreprises possèdent en outre des succursales et autres «dépôts d'animaux » localisés en divers points du pays. Ces élevages sont les suivants :

- Toganim ;
- Mare (Magloe (Reproduction)
- Fexas
- Pajar

Il existe également la ferme d'élevage d'aulacodes de Kpalime. Plusieurs nouveaux éleveurs ont reçu à partir de cette ferme des reproducteurs. Il s'agit de M. AJAVON Jacques Lomé, Capitaine Rock, Colonel PERENA pour le camp Témédja, ALEXINA, Les Moines de Zogbegan, M. Emmanuel à Zogbégan, M. GBOGBO Akata-Adoumé, le Groupement des filles à Gbadapé, SOTOPRODER à Agokpamé-Aného [(qui encadre et distribue les reproducteurs aux paysans (4 femelles et 1 mâle)] AGATE à Tsévié (dispose actuellement d'un troupeau important.)...etc.

2.2.2. Production traditionnelle

Il s'agit essentiellement des produits de la chasse. La branche informelle est la plus dynamique et la plus importante. Par le recensement agricole de 1996, 29 % de la population rurale sont chasseurs. En milieu urbain on peut noter au moins 3 à 4 % de la population.

L'accessibilité des chiffres d'animaux livrés par jour varie suivant les localités. Les composants produits sont essentiellement les animaux notés ci-après suivant un sondage effectué en 1998 à Anié (annexe A) dans la préfecture de l'Ogou (Région des plateaux) : Buffle, Cob de buffon, Guib anarché, Phacochères, Céphalophes, Babouin, Patas, Aulacode, Lièvre ,Pangolin terrestre, Ecureuil Fouisseur, Pintade, Fraucolin, Perroquet, Touraco, Dendrocyne veuf, Rat de Gambie.

2.2.3. Production des fermes d'élevage

2.2.3.1. Reptiles

Au moins 18 espèces de reptiles sont détenues à des fins d'élevage dans les divers établissements du Togo. Toutefois l'essentiel de l'activité des éleveurs porte sur le python royal (*Python régius*), dont la reproduction semble relativement bien maîtrisée. Le second élément du cheptel est représenté par les tortues du genre *Kinixys (belliana, erosa, homéana*). Leur reproduction est cependant plus aléatoire. Deux Caméléons (chamaéléo *gracélis, et C. senegalensis*), ainsi que les varans *Varanus niloticus* et *V.exanthematicus* figurent aussi en quantités très significatives dans tous les élevages. Les autres taxons de tortues (*Pelomedusa subrufa, Pelusios subniger*), de serpents *(Calabaria reinhardtii, Bitis sp,* Naja) ou de lézards (*Hemitheconyx caudicinctus, Mabuya sp*) ne sont présents qu'en effectifs modérés dans certains élevages.

Pour presque tous les élevages, l'acquisition du cheptel initial est assurée par la capture d'animaux sauvages. Après un certain temps, le premier stock parental est augmenté ou renouvelé par l'apport d'individus pris dans la nature et par la conservation de certains spécimens nés dans l'élevage.

Les territoires où les captures sont opérées varient selon l'espèce considérée. Pajar, qui a fourni sur ce point des indications précises, fait capturer les pythons (regius et sebae dans la région de Kouvé. Les kinixys proviennent de la région de Badja. Enfin, les caméléons sont obtenus près de Tovegan.

Il ressort de l'ensemble des fermes la production suivante estimée que représente le tableau suivant :

Espèces	**Femelles**	**Jeunes / an**	
		Déclarés	**Estimés**
Python régius	5.225	46.000	31.330
Python sebae	53	1.254	570
Varans niloticus	572	6.800	4.470
Kinixys belliana	610	3.000	2.928
Kinixys erosa	60	3.000	228
Kinixys homeana	332	3.000	1.600
Varanus exanthematicus	1033	8.800	12.400

Tableau 1 : Estimation de la production des élevages togolais.

2.2.3.2. Les aulacodes

Les données disponibles concernent la ferme d'élevage de Kpalimé. Disposant d'une quarante de femelles avec deux portées par an et une moyenne de 5 par nichée la ferme produit en moyenne par an 360 aulacodeaux. Les chiffres pour les autres fermes ne sont pas disponibles.

2.2.3.3 Autres productions

Elles concernent les trophées d'animaux et le miel dont une estimation faite en 1999[1] donne le chiffre e production de 1 800 000 litres. ,

2.2.4. Situation sur les espèces animales rares et/ou protégées

La notion d'espèce animale rare et/ou protégée au Togo est inspirée à partir de l'analyse de la liste mondiale des espèces menacées publiées par l'Union Internationale pour la Conservation de la nature et des Ressources Naturelles (IUCN), et de la législation togolaise en matière de chasse et de capture. Ces textes sont confrontés à quelques inventaires de la faune togolaise, notamment mammalienne, réalisés au cours des quarante dernières années.

Sur le plan international, une liste rouge des espèces menacées dans le monde est publiée par l'IUCN. La plus récente (IUCN 1996), recense plus de trois mille espèces animales et les place dans cinq catégories en fonction de leur rareté et donc de l'urgence de leur protection.
Le dépouillement de cette liste de trois mille espèces montre qu'elle ne comporte que peu d'espèces à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, en comparaison du nombre d'espèces des autres parties du globe. Cela ne signifie en aucune façon que les espèces sont moins menacées en Afrique qu'ailleurs mais probablement, que les informations y sont plus fragmentaires.

Sur le plan national, l'ordonnance N° 4 du 16 janvier 1968 réglementant la protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo, comporte, cinq listes d'espèces, allant des espèces les plus protégées aux espèces les moins protégées, les conditions de chasse et de capture autorisées étant précisées pour chaque catégorie.

Les espèces concernées, tant sur le plan international que sur le plan national, sont, majoritairement, les moyens et les grands mammifères, puis, en second lieu, les oiseaux, enfin, accessoirement, les reptiles, les amphibiens et les invertébrés.

L'analyse porte essentiellement sur les animaux suivants :

* *Cas des Mammifères*
En considérant la liste des 19 espèces et sous-espèces de mammifères considérées comme menacées, dans la zone par l'UICN, on constate que six (6) d'entre elles seulement étaient encore signalées au Togo, il y a une vingtaine d'années :

d'une part, deux singes, (le cercopithèque diane ou *Cercopithecus diane* et le colobe bai ou *Colobus Badius*), le lycaon (*Lycaon pictus*), le léopard (*Panthera pardus*) et l'éléphant (*Loxodonta africana*), dans la réserve de Fazao (ROUR, 1966b), et, par conséquent, dans une zone théoriquement déjà protégée à cette époque ;

[1] Contribution du secteur forestier à l'économie nationale

d'autre part, le lamantin (Trichechus senegalensis) dans le Mono et la lagune d'Aného (BOUKARI, 1966) et par conséquent, menacé puisque situé en dehors des réserves.

Quant à l'élan de Derby (*Taurotragus derbianus*), sa disparition était signalée au Togo depuis 1950. Cette disparition était confirmée par des études récentes, même dans les réserves ainsi que celle du guépard (*Acinonyx jubatus*), du lycaon et sans doute du léopard.

Actuellement, ne demeurent donc, dans la liste du l'IUCN, que les deux espèces de singes déjà citées, ainsi que l'Eléphant et le Lamantin.

En reprenant la liste des cinq espèces de Mammifères intégralement protégées de l'ordonnance n° 4, on constate que :

l'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) n'a jamais été signalé au Togo et ne l'a probablement jamais habité ;

le Chimpanzé (*Pan troglodytes*), n'a jamais non plus été signalé au Togo, mais il a pu l'habiter autrefois ; mais sa disparition du Bénin pays voisin était signalée depuis 1969.

le guépard également s'est éteint au Togo il y a bien longtemps.

Actuellement, ne demeurent donc, dans la liste des espèces de la classe A, que l'éléphant et le lamatin.

Enfin, des espèces représentant des phyllums peu diversifiés devaient bénéficier d'un statut particulier dans cette ordonnance : tel est le cas de Chevrotin aquatique (Hyemoschus aquaticus), seule espèce africaine de la famille des Tragulidae et de l'oryctérope (Oryctéropus afer), seule espèce au monde de l'ordre des Tubulidentata.

Une étude des noms vernaculaires des Mammifères sauvages du Togo, dans 12 zones du pays, réalisée en 1966 à partir d'enquêtes effectuées auprès des chasseurs coutumiers, montre, en effet que les espèces partiellement protégées sauf permis de capture et permis spéciaux de chasse ainsi que les espèces prédatrices et les espèces représentant le petit gibier, ont pratiquement toutes un nom dans une ou plusieurs des régions prospectées et qu'elles y sont encore présentes en 1966. Certaines, cependant, sont déjà signalées comme très rares à cette époque : le Lamantin au Sud et le néotrague ou antilope royale (*Néotragus pygmaeus*) dont le seul nom utilisé, dans l'Akposso, est d'origine achanti donc ghanéenne. En ce qui concerne l'Oryctérope, ses nombreuses appellations, du Nord au Sud, permettent de le considérer, tout au moins en 1966, comme un animal commun. Par contre, la présence d'espèces rares n'a pu être établie avec certitude. Tel est le cas du Patamogale (*Patamogale velox*) et du Chevrotain *(Hyemoschus aquaticus)*, tous deux aquatiques, du Situtonga (*Tragelaphus spekei*), sédentaire et nocturne, dans les marécages forestiers, enfin du guépard, du Caracal (*Felis caracal*), et des gazelles, espèces des régions sèches qui se trouvent aux limites de leur aire de distribution aux frontières nord du Togo.

Une attention particulière devrait être portée à toutes ces espèces, afin de mieux préciser leur statut actuel au sein de l'ensemble des espèces togolaises menacées.

∗ ***Cas des Oiseaux***

Pour ce qui concerne la liste des 15 espèces d'Oiseaux considérées comme menacées, dans la zone par l'IUCN, aucune d'entre elle n'a été signalée dans les réserves de Fazao et de la Kéran qui représentent pourtant des refuges où la probabilité de rencontrer des espèces rares est la plus grande.

Considérant la liste des 2 espèces d'Oiseaux intégralement protégées de l'ordonnance n° 4, on se rend compte que c'est le même constat. Il s'agit :

de serpentaires *(Sagittarius serpentarius)*, espèce non forestière, connue de la Casamance et du Mali jusqu'au Soudan, et s'étendant, au nord, jusqu'au sud de l'Ennedi, et, au sud, jusqu'au Cap et qui pourrait donc éventuellement être encore observée au Togo ;
de la Pintade à poitrine blanche *(Agelastes meleagrides)*, espèce forestière, jusqu'ici seulement signalée dans les basses terres du Liberia et du Ghana et qui a donc peu de chance d'être observée au Togo.

Par contre, sur la liste des Oiseaux des autres catégories (petit gibier) un certain nombre d'entre eux a été signalé dans les réserves de Fazao et de la Kéran.

∗ ***Cas des Reptiles***

Les seules espèces de Reptiles considérées comme menacées, dans la zone par l'IUCN sont : le Crocodile du Nil (*Crocodylus nitoticus*), le crocodile à museau de Gavial *(Crocodylus cataphtactus)* et *Osteoleamus tetraspis*. Les deux premières espèces étaient présentes en 1966 sur l'ensemble du territoire, la troisième seulement au Centre et au Sud.
En 1984, seul le Crocodile du Nil est signalé comme étant commun dans la réserve de la Kéran.

En définitive, l'examen des deux textes traitant de protection de la faune sauvage, et confrontation aux inventaires de la faune togolaise mammalienne montre :

- *un appauvrissement de la faune togolaise : au cours des 40 dernières années, au moins 7 genres se sont éteints au Togo, dont 4 avec certitude (le lycaon, l'hyène tachetée, le guépard, l'Elan de Derby, sans doute le léopard et peut-être le lamantin)*
- *une connaissance très fragmentaire de la faune togolaise actuelle ne permettant pas d'effectuer une remise à jour précise des textes nationaux, ni une adaptation au contexte local des textes internationaux.*

Ces remarques s'étendent très probablement aux autres taxons dont l'étude n'a été abordée que superficiellement, faute d'information suffisante. La réalisation de recherches faunistique (présence, abondance, aire de distribution) sur l'ensemble du territoire, recherches qui permettraient de mieux cerner la notion d'espèce animale rare et/ou protégée au Togo serait un impératif.

2.3 Usages et Usagers

a) Usages

Les produits de la faune sauvage utilisés constituent une gamme assez variée. On peut citer parmi les plus importants:

- Pour ce qui concerne les exportations et les réexportations, il s'agit des :

- Mammifères, oiseaux, anoures, insectes, mollusques et gastropodes qui sont pour la plupart des animaux vivants prélevés dans la nature ;

- Les reptiles qui pour plus de 80 % proviennent des élevages et concernent essentiellement les pythons et les tortues ;
- Pour ce qui concerne la consommation on distingue deux types :
- l'autoconsommation essentiellement les animaux abattus par la population rurale :
- les animaux abattus vendus sur les marchés et destinés à la consommation.

b) Les usagers

- ♦ il s'agit de l'Angleterre pour les produits exportés et réexportés, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Suisse, la Côte d'Ivoire, la Colombie la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, l'Egypte, l'Italie, la France, le Japon, les Pays Bas, le Portugal, la Russie, l'Arabie Saoudite, la Suède, les Etats Unis l'Afrique du Sud. etc.
- ♦ Pour les produits destinés à la consommation, le gibier est considéré comme un bien presque de luxe qui est demandé par une couche spéciale de la population. De ce fait il est vendu par un nombre limité de vendeurs localisés à des endroits précis.

2.4 Commerce

Il existe deux modes d'approvisionnement en produits fauniques sauvages,

a) Autoconsommation (circuits non commerciaux)

A des degrés divers elle concerne tous les animaux sauvages abattus et consommés. Il est notamment accentué en milieu rural et dans les villes provinciales ou le recul se fait depuis un certain temps.
L'auto consommation varie d'une région à l'autre.

b) **Approvisionnement dans les circuits commerciaux**

En réalité, au Togo, il n'existe pas «un marché national de produits fauniques sauvages » c'est-à-dire un marché où les offres, les demandes et les prix des différentes catégories de produits évoluent à l'échelle nationale selon la seule et même dynamique, le seul et même déterminisme.

En réalité, il existe trois types de marchés selon les catégories de produits fauniques sauvages.

- le marché des consommateurs (ménages, gargotes, restaurants, exportation), c'est-à-dire un marché régi par la dynamique de la demande. Il englobe les animaux abattus.
- le marché des éleveurs, c'est-à-dire marché régi par la dynamique de l'offre et de la demande. il englobe les circuits commerciaux des produits destinés à l'exportation (Annexe B et C).
- enfin, les marchés spécifiques (marchés anormaux) ou marchés de gré à gré, ils concernent le commerce des animaux capturés dans la nature et livrés aux éleveurs et aux exportateurs.

2.5 Expressions des prix

L'analyse de la formation des prix et des coûts n'est pas facile à réaliser, la chasse est encore largement traditionnelle au Togo.

La plupart des opérateurs (producteurs, transporteurs, distributeurs) ne comptabilisent pas leurs coûts et leurs marges en des catégories qui permettent une interprétation économique univoque.

D’une façon générale :

- Au stade de la capture, on rencontre une économie de cueillette. Les animaux sont capturés puis conditionnés avec l’aide d’équipements (ou outils) non suffisamment standardisés pour permettre un calcul rigoureux d’amortissement du point de vue de la comptabilité (coût d’usage). Il en va de même pour l’évaluation du temps de travail de la main-d'œuvre occupée à la production :
- Au stade de la commercialisation des animaux abattus, il n’existe pas des unités de mesure appropriées ;
- Seule au stade des éleveurs on peut disposer des éléments pour confectionner les coûts et les prix mais cependant non réalisés.

D’une manière générale le secteur faunique togolais est un secteur d’activités économiques hybrides où les prix de vente et les coûts aux différents stades d’acheminement des produits ne s’expriment pas forcément en terme monétaire selon les règles de la comptabilité d’entreprise, mais plutôt par référence à des données psychologiques et accessoirement à un coût de production des vivres pour la survie.

3. PRODUITS FORESTIERS VEGETAUX NON LIGNEUX

3.1. Produits, usages et usagers

Il s'agit des :

3.1.1. Produits alimentaires (Légumes et fruits)

Il existe une quantité importante de légumes provenant d'essences forestières au Togo. Il en est de même des fruits et des graines qui font l'objet soit de consommations domestiques soit d'un commerce national ou même international. Les plus en vue sont :

*Cola nitida (*Kolatier*), Cola cordifolia, Bombax costatum (*Kapokier*), Adansonia digitata (*Baobab*), Ceiba pentandra (Fromager), Parkia biglobosa(Néré), Butyrospermum parkii (*Karité*), Blighia sapinda, Borassus flabellifer (*Ronier*) Vitelaria paradoxa,Vitex doniana, Anona muricata, Anona reticulata, Dialiumguineense, Spondia mombin, Arthocarpus incisa, Anacardium occidentale, Irvingia gabonensis, Terminalia catapa, Elaeis guineensis (*palmier*), Carica papaya (*papayer)

3.1.2. Produits pharmaceutiques et toxiques (feuilles, écorces et racines)

Beaucoup de tradi-thérapeutes existe au Togo qui utilisent énormément de plantes médicinales (feuilles, écorces, racines, fruits...) provenant de cueillettes sauvages. Outre ces praticiens professionnels, la population elle-même se soigne beaucoup par automédication traditionnelle (connaissances ancestrales transmises de bouche à l'oreille) et consomme ainsi une quantité considérable de plantes médicinales. Les essences forestières qui fournissent ces produits sont:

Khaya senegalensis, Rauwolfia vomitoria, Anthocleita Nobilis, Alstonia congensis, Bridélia ferruginea, Chloclospermum tinctorium, Securinega virisa, Combretum micrantum, Alchornéa cordifolia, Naucléa latifolia, Newbouldia laevis, Afzelia africana, Terminalia glaucen, Vitex , Anona senegalensis, Anthocleista nobilis, Guiera senegalensis, Azadirachta indica , Eucalyptus , Tectona grandis, Erythrophleum guineense, Anogeissus camparii, etc.….

3.1.3. Produits fourragers (feuilles*)*

Ce qui vient d'être dit des plantes médicinales est aussi valable pour les plantes fourragères dont une quantité très importante est consommée quotidiennement dans Lomé et ses envions. Ces espèces qui se récoltaient jusque dans les années 80 dans les alentours immédiats de Lomé, ne peut maintenant être trouvée que très loin, au-delà d'un rayon de 20 à 30 km.

On les obtient de *: Griffonia simplicifolia ; Leucaena lococephala ; Anona senegalensis ; Afzelia africana, Nauclea latifolia, Daniella oliveri,pterocarpus erinceus, Vitex, Etc……..*

3.1.4. Produits aromatiques et cosmétiques (racine, écorces, feuilles)

Il existe une importance liste d'essences utilisées dont les principales sont : *Khaya* (arome pour l'alcool), *Uvaria chamae, Xylopis ethiopica* etc.…

3.1.5. Produits biochimiques et autres : (Kapok, Gommes, Résines, Tanin)

- Le kapok, principalement produit par deux espèces forestières : le kapokier (*Bombax costatum*) et le fromager (*Ceiba pentandrra*) a été dans le temps l'objet d'un commerce abondant et florissant. Il est essentiellement utilisé pour rembourrer les cousins de meubles et les matelas. L'apparition depuis quelques années de mousses synthétiques sur le marché a aujourd'hui réduit énormément le commerce et l'utilisation de ce produit devenu un peu rare. Il este néanmoins très indiqué pour ses usages et bien apprécié par certains utilisateurs qui le préfèrent à la mousse,
- Il existe beaucoup d'espèces naturelles productrices de gommes ou de résines au Togo, mais aucune d'elle n'est exploitée industriellement. Le Daniellia secrète une résine comparée à l'encens : C'est à ce titre qu'il est souvent appelé l'arbre à encens dans certaines contrées. L'encens lui-même étant très utilisé dans le pays. il serait souhaitable d'en développer la production à travers la culture d'essences appropriées,
- Il en est de même des tanins, utilisés, soit pour tanner les cuirs, soit pour teinter les tissus. Les étoffes teintes au tanin naturel sont de grand teint, pratiquement non délavable et hautement appréciées. Cette activité continue à se pratiquer de façon artisanale au Togo sans qu'aucune disposition ne soit prise pour assurer la multiplication des espèces les plus utilisées : '*Bridelia ferruginea, Erythophloeum guineense, Haungana madascarieusis, Hymenocardia acida, Lonchocarpus cyanescens ...*'
- Le Daniellia secrète une gomme comparée à l'encens ;

3.1.6. Cure-dents

Le commerce et l'usage de bâtonnets dits «cure-dents » en guise de brosse-à-dents sont très répandus au Togo. Dans la moitié Sud du pays, l'espèce végétale la plus recherchée est du genre *Garcinia* (espèce *gnetoïde*s et *polyanth*a) de la famille des Guttiferae croissant en zone forestière dense. Dans la région Centrale et vers le Nord, c'est surtout les racines de *Terminalia glaucescens* qui sont le plus utilisées. Avec les problèmes de déforestation dans la région des plateaux, région forestière du Togo, les deux espèces précitées sont pratiquement en voie de disparition et la presque totalité de cure-dents présentement utilisée est importée du Ghana voisin.

3.1.7. Eponges végétales

Les éponges végétales sont également encore très largement utilisées au Togo dans la cuisine (vaisselle) et la toilette (surtout dans les villages), bien que ces dernières années, il y ait une tendance marquée, pour les usages ci-dessus de leur remplacement par des lambeaux de filets de pêches. L'une des raisons aussi de cette substitution, qui gagne même les villages est la raréfaction de la matière première végétale, sorte de liane croissant en zone forestière dense sur les troncs d'arbres. La cause de cette raréfaction est la même que précédemment la disparition des forêts dans la région des plateaux. Aussi, la quasi-totalité des éponges végétales actuellement commercialisée (quantité décroissante d'année en année) provient d'importation (Ghana).

3.1.8. Nattes

L'usage de nattes traditionnelles faites de jonc et des roseaux, de diverses formes et présentations est aussi très largement répandu au Togo, surtout dans la moitié Sud du pays. Dans le Nord, d'autres matières végétales dont les feuilles de rônier ou de raphia sont très utilisées. La production d'une variété particulière de nattes plates est très développée dans le Kloto (zone de Kpimé, Lavié et Akata), où elle est une occupation principale de la très grande majorité des femmes.

- Branches et feuilles

Les branches et feuilles de palmiers et cocotiers servent à la fabrication de balais et claies**.**

3.2. Productions et producteurs

3.2.1 Localisation des aires de peuplement et importance des vergers

La détermination des espaces géographiques des différentes espèces fournissant les produits forestiers non ligneux au Togo se présente comme suit :

Zones	Identité	Climat	Végétation	Espèces
I	Plaine du Nord Togo	soudanien	Savanes arborées, forêts galeries	*Bombax costatum(Kapokier), Adansonia digitata , Parkia biglobosa(Néré), Bbutyrospermum parkii (Karité), .Tamarindus indica Khaya senegalensis, Azadirachta indica ,Eucalyptus , Tectona grandis, Anogeissus camparii, Daniella oliveri, Pterocarpus erinceus, Vitex , Vitelaria paradoxa.*
II	Montagnes du Nord	soudanien	Reste de forêts mésophiles, palmiers à huile dans les forêts ripicoles	*Anacardium occidentale, Khaya senegalensis, Bridélia ferruginea, Combretum micrantum, Vitex, Anona senegalensis, zadirachta indica ,Eucalyptus ,Tectona grandis,Leucaena lococephala;Anona senegalensis ; Afzelia africana,Daniella oliveri,pterocarpus erinceus, Vitex Bombax buonopozense.*

III	Plaines du centre	Soudano-guinéen	Forêts sèches avec de grands arbres exemple d'abdoulaye	*Cola nitida (Kolatier),) Adansonia digitata Ceiba pentandra, (Bbutyrospermum parkii ,Blighia sapinda, Borassus flabellifer (Ronier),Vitelaria paradoxa, Vitex sp, Anona muricata,Anona reticulata Dialium guineene, Spondia mombin, Arthocarpus incisa, Anacardium occidentale, Irvingia gabonensis, Terminalia catapa. Khaya senegalensis, Rauwolfia vomitoria, Anthocleita Nobilis, Alstonia congensis, Bridélia ferruginea, Chloclospermum tinctorium, Combretum micrantum, Alchornéa cordifolia, Naucléa latifolia, Newbouldia laevis, Afzelia africana,Terminalia glaucens, Vitex diversifolia, Anona senegalensis, Anthocleista nobilis, Guiera senegalensis, Azadirachta indica ,Eucalyptus , Tectona grandis, Erythrophleum guineense, Anogeissus camparii, Griffonia simplicifoli, Leucaena lococephala, Anona senegalensis, Afzelia africana, Nauclea latifolia, Daniella oliveri ,pterocarpus erinceus, Bridelia ferruginea, Erythophloeum guineense, Haungana madascarieusis, Hymenocardia acida, Lonchocarpus cyanescens, Garcinia* (espèce *gnetoïde*s et *polyantha*), *Leucaena lococephala*
IV	Section méridionale des monts du Togo	Subéquatorial ou guinéen	Forêts semi-décidues	*Cola nitida (Kolatier),) Adansonia digitata Ceiba pentandra, (Bbutyrospermum parkii ,Blighia sapinda, Borassus flabellifer (Ronier),Vitelaria paradoxa, Vitex sp, Anona muricata,Anona reticulata Dialium guineene, Spondia mombin, Arthocarpus incisa, Anacardium occidentale, Irvingia gabonensis, Terminalia catapa. Khaya senegalensis, Rauwolfia vomitoria, Anthocleita Nobilis, Alstonia congensis, Bridélia ferruginea, Chloclospermum tinctorium, Combretum micrantum, Alchornéa cordifolia, Naucléa latifolia, Newbouldia laevis, Afzelia africana,Terminalia glaucens, Vitex diversifolia, Anona senegalensis, Anthocleista nobilis, Guiera senegalensis, Azadirachta indica ,Eucalyptus , Tectona grandis, Erythrophleum guineense, Anogeissus camparii, Griffonia simplicifoli, Leucaena lococephala, Anona senegalensis, Afzelia africana, Nauclea latifolia, Daniella oliveri ,pterocarpus erinceus, Bridelia ferruginea, Erythophloeum guineense, Haungana madascarieusis, Hymenocardia acida, Lonchocarpus cyanescens, Garcinia* (espèce *gnetoïde*s et *polyantha*), *Leucaena lococephala*

V	Régions côtières du Sud	Subéquatorial ou guinéen	Forêts cadufociliées, forêts galeries	• *Adansonia digitata,Ceiba pentandra, (Butyrospermum parkii ,Blighia sapinda, Borassus flabellifer (Ronier),Vitelaria paradoxa, Vitex sp, Anona muricata, Anona reticulata Dialium guineene, Spondia mombin, Arthocarpus incisa, Anacardium occidentale, Irvingia gabonensis, Terminalia catapa. Khaya senegalensis, Rauwolfia vomitoria, Anthocleita Nobilis, Alstonia congensis, Bridélia ferruginea, Chloclospermum tinctorium, Combretum micrantum, Alchornéa cordifolia, Naucléa latifolia, Newbouldia laevis, Afzelia africana, Terminalia glaucens, Vitex diversifolia, Anona senegalensis, Anthocleista nobilis, Guiera senegalensis, Azadirachta indica , Eucalyptus , Tectona grandis, Erythrophleum guineense, Anogeissus camparii, Griffonia simplicifoli, Leucaena lococephala, Anona senegalensis, Afzelia africana, Nauclea latifolia, Daniella oliveri ,pterocarpus erinceus, Bridelia ferruginea, Erythophloeum guineense, Haungana madascarieusis, Hymenocardia acida, Lonchocarpus cyanescens, Leucaena lococephala*

La plupart des espèces citées ci-dessus se répartissent surtout dans les zones 2 et 3. Certains ont fait objet d'études et des chiffres peuvent être cités ici. Il s'agit de :

- **Karité**: La superficie couverte est d'environ 455 799 ha avec une densité moyenne de 23 arbres à l'hectare.
- **Kolatier**: Il est estimé à 196 305 pieds en 1995. Il n'existe pas au Togo de plantation de kolatier. Toutefois, dans les cacaoyères et caféières, on trouve généralement 3 plants à l'hectare. Il s'agit d'une spéculation qui n'est pas encadrée, mais l'IRCC a sélectionné, il y a quelques années, le matériel végétal qui peut être produit par greffage ou bouturage.
- **Anacardier**: Couvrant une superficie de 4188 ha en 1985 il n'est que de 2210 ha en 1995.
- ***Leuceana leucocephala :*** Dans le cadre du projet PNUD-FAO-TOG/87/001 et TOG/90/002, 434000 plantes ont été distribuées à la population dans le cadre de reboisement et aménagements forestiers dans le sud Togo.
-

3.2.2. Avenir des peuplements

La protection de l'arbre n'est nullement assurée ; il est détruit pour d'autres fins : (bois de chauffe, fabrication de charbon (demande urbaine), pilon, mortier, construction (charpente)…. Il est soumis ou influencé par les aléas climatiques et subit des attaques parasitaires.

D'une façon générale, les juridictions en matière de protection de forêts ne prévoient pas de dispositions spécifiques pour la gestion de ces peuplements.

3.2.3. Les producteurs et l'estimation des productions

Les récoltes pour les produits alimentaires, fourragères, pharmaceutiques, toxiques, aromatiques, cosmétiques, biochimiques et divers se font sauvagement pour la plupart. C'est

ainsi que l'estimation des quantités de produits pour les différentes espèces utilisées comme produits forestiers végétaux non ligneux ne peut se faire que dans certains cas. Il s'agit de :

- **Karité:**

L'enquête auprès des collecteurs de fruits frais de karité présentée par "l'ETUDE FILIERE KARITE" réalisé en 2000 a donné les résultats suivants pour les arbres en pleine production et des arbres entrant en production présente cette évaluation à de 76 999 tonnes de fruits frais. La quantité totale d'amandes sèches produite par les peuplements serait de l'ordre de 27 720 tonnes au taux de conversion de 1kg de fruit frais pour 0,36kg d'amande sèche.

La collecte constitue une activité essentiellement féminine que les femmes gèrent en sus de leurs tâches quotidiennes mais de façon accessoire par les hommes. Les producteurs ne ramassent pas toute la production des arbres, mais seulement la partie qui est accessible (distance et propriétés) et en fonction de ses besoins. Elle est concentrée dans les régions des Savanes, de la Kara et Centrale où on rencontre l'essentiel des parcs à Karité du Togo.

Selon cette enquête conduite auprès de 422 femmes, l'analyse des données indique que dans la zone de production, une femme active récolte en moyenne 0,214 tonnes d'amandes dans la région des plateaux, 0,318 dans la région centrale, 0,198 dans la Kara et 0,415 dans les savanes par année. 39% de la cueillette est transformée en beurre et 61% est vendue sur le marché.

Les quantités d'amandes de Karité mouvementées au niveau des acheteurs agréés pour un total de 8561 tonnes pour la campagne 1998/1999 dans les quatre régions du Togo se répartissent comme suit : les Savanes(5658 tonnes), la Kara (1305 tonnes), la Centrale (1587 tonnes) et les Plateaux (11 tonnes).

La production cueillie est obtenue par le croisement de l'enquête Productrice et de l'enquête Acheteurs des produits. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 2 Estimation de la quantité d'amandes de karité cueillie

REGION	Quantités mouvementées au niveau des acheteurs (T)	**%**	Production cueillie d'amandes de karité (T)	Quantité d'amandes pour le beurre (T)
SAVANES	5658	66	8573	2915
KARA	1305	40	3263	1958
CENTRALE	1587	64	2480	893
PLATEAUX	11	64	17	6
TOTAL	**8561**		**14333**	**5772**

La quantité collectée d'amandes de karité est estimée à environ 14 350 tonnes. La quantité réservée pour le beurre est estimée à 5772 tonnes

Quant à la transformation il existe deux (2) types de transformation des amandes de karité au Togo :

(a) Transformation artisanale

Des méthodes d'extraction classent ces types de transformation en :

- Transformation artisanale traditionnelle qui utilise la méthode de barattage répandue dans le pays et la méthode par chauffage de la pâte d'amande de karité ; et
- Transformation artisanale améliorée ; elle utilise la presse manuelle pour l'extraction.

L'analyse des enquêtes référées plus haut montrent que les femmes conservent pour cette transformation artisanale environ 34% des quantités collectées dans la région des savanes, 60% dans la Kara, 36% dans la Centrale et 36% dans les plateaux qu'elles transforment en beurre.

Il ressort de la collecte des amandes de karité et en admettant un rendement moyen de 30% (par enquête) dans le cadre de la transformation artisanale qu'on peut obtenir les quantités de production de beurre par an présentées dans le tableau suivant :

Tableau 3 Production de beurre de karité

REGION	Quantité d'amande	TT	QB(T)
PLATEAUX	6	0,3	875
CENTRALE	893	0,3	587
KARA	1958	0,3	268
SAVANES	2915	0,3	2
TOTAL	**5772**		**1732**

Cette production totale de 1732 tonnes est assurée par des femmes travaillant soit individuellement soit en associations (groupements féminins) et des micro entreprises

(b) Transformation industrielle

Au Togo, la transformation industrielle des amandes en beurre est exclusivement effectuée par NIOTO, qui dispose d'installations permettant de traiter 100 tonnes d'amandes par jour. De 1990 à 2000, Nioto a traité suivant le tableau ci-après :

Tableau 13 Production de beurre de karité de NIOTO [2] période de 1990/2000 (volume en tonne)

Produit	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1995**	**1996**	**1997**	**1999**	**2000**
Beurre	1658	2799	2474	1689	128	198	1077	888	460
Amande	4145	6997,5	8325	4222,5	320	495	2692,5	2218	1150

En moyenne NIOTO produit environ 1263 tonnes de beurre par an avec environ 3 200 tonnes d'amande de karité. Le rendement moyen est de 40%. En dehors de sa production régulière NIOTO reçoit des sociétés de la place des amandes à transformer. C'est ainsi qu'elle a transformé pour les partenaires suivants :

[2] Source NIOTO

Tableau 14 Production de beurre de karité sur commande (volume en tonne)

Année	Partenaires	Amandes traitées	Quantité de beurre
1995	BANAMBA	1895	853
1996	BACALIAM	250	113
1997	SIMPARA	3254	1464
2000	LODERS CROCK LAND	1087	435

NIOTO qui exportait du beurre brut de karité s'est lancé depuis 1994 dans la fabrication de beurre de karité neutralisé (semi-raffiné) destiné à l'industrie de la cosmétologie.

- **Kolatier**

La production de cola est estimée à 2355 tonnes en 1995 et a progressé annuellement de 2% à partir de 1985.

- **Anacardier:**

La production nationale d'anacarde est restée faible et constante au cours des seize dernières années (84 à 87 tonnes). Les noix d'anacarde produites ne sont pas transformées, bien qu'une usine de traitement fut construite et n'a jamais été mise en marche.

3.2.3.1. Carica papaya (papayer)

Le papayer est très répandu dans les différentes régions du Togo. En 1995, 4700 pieds ont été enregistrés avec une production de 1250 tonnes de fruits.

3.2.3.2. *Cocos nucifera* (cocotier)

Espèces des zones côtières et supportant les sols salés, elles couvrent 2150 ha en 1995 et ont eu une production de 19038 tonnes.

3.2.3.3. Elaeis guineensis (Palmier)

La production enregistrée en 1995 est de 95040 tonnes avec un de régression de 3.3%

3.3. Circuit commercial

Le circuit des produits forestiers non ligneux n'est pas organisé et reste encore au stade rudimentaire. Les plantes médicinales sont de loin les produits forestiers non-ligneux végétaux les plus commercialisés au Togo ou du moins à Lomé. Le commerce des produits forestiers non-ligneux végétaux est détenu presque exclusivement par les femmes. La catégorie des plantes médicinales contient une gamme très variée de produits, allant des

écorces d'arbres jusqu'aux racines en passant par les feuilles et les fruits. C'est sans doute à cause de cette grande variété que le commerce des plantes médicinales est généralement exclusif d'autres produits ; ce qui n'est pas le cas pour les autres produits forestiers non-ligneux, tels que les cure-dents et les paniers qui sont vendus par une même vendeuse.

Pour chaque unité de produits forestiers non-ligneux commercialisés, il y a environ 4 unités autoconsommées de ces produits.

Cependant le marché de certains produits fournit des chiffres. On distingue :

3.3.1. Le Karité

a. Circuits de distribution

✸ **Les intervenants**

3.3.2. Les productrices ou ramasseuses d'amandes de karité

A la fin de campagne de collecte, elles vendent au marché local ou à des commerçants locaux dans des centres urbains les plus proches. C'est aussi chez elles que certaines femmes qui ont développé la transformation artisanale en beurre de karité procèdent à l'approvisionnement.

3.3.3. Les commerçants locaux / Acheteurs Agréés

Les commerçants locaux et acheteurs agréés s'intéressent à l'étape primaire, c'est à dire l'achat des amandes. Ceux – ci agissent directement auprès des collectivités préalablement identifiées. Certains commerçants passent par les services d'acheteurs et ou de pisteurs, rétribués ainsi par des commissions. Les commerçants locaux vendent les graines à différents types d'opérateurs.

Pendant le monopole de l'OPAT, il y avait des établissements et personnes agrées d'acheteurs de produits de karité. C'est ainsi qu'au cours de la compagne 1994 – 1995, on compte 50 établissements ou personnes agréées qui regroupent 213 personnes.

Depuis la campagne de 1995 – 1996, la libéralisation de la filière semble être effective et les différents acheteurs devraient assurer eux-mêmes la commercialisation.

3.3.4. Transformateurs locaux, industriels (l'usine de transformation industrielle NIOTO) et sociétés commerciales

Ceux-ci livrent soit sur le marché local ou frontalier (Transformateurs locaux) ou expédient les graines et ou beurre à l'étranger (Les sociétés commerciales et NIOTO).

De par la diversité des opérateurs, le circuit de distribution n'est pas homogène. Le schéma ci–après présente l'allure du circuit:

Schéma 1 Circuit de distribution

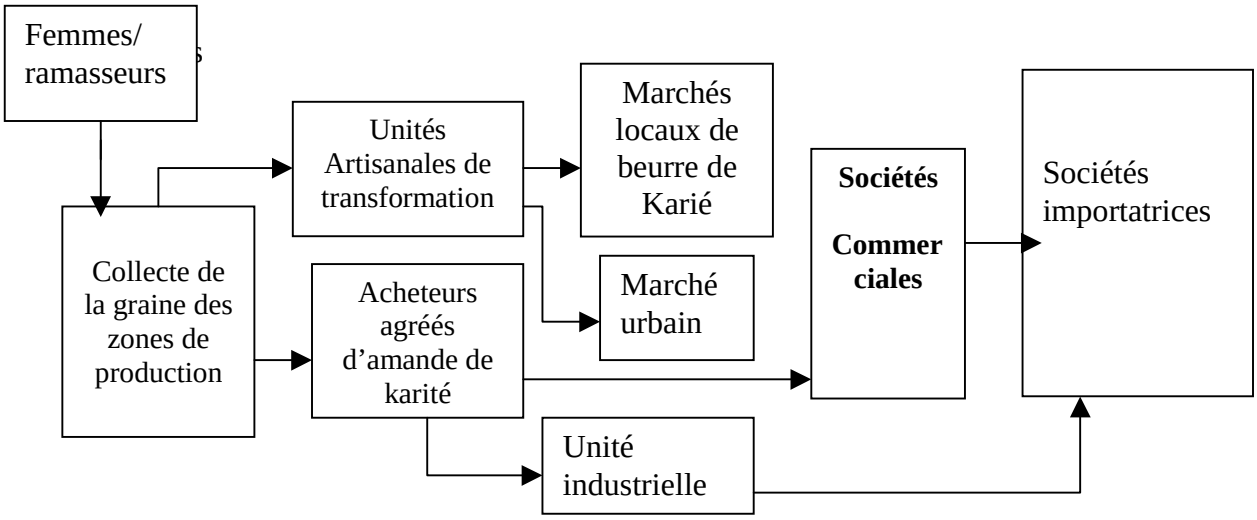

La caractéristique générale est l'absence d'une organisation de filière par les pouvoirs publics ou endogène par les opérateurs eux – mêmes.

C'est ainsi qu'on déplore l'absence d'organisations coopératives de collecte ou de commercialisation de l'amande ou du beurre de karité produit de façon artisanale.

Les inconvénients de l'absence d'auto –organisation se répercutent à plusieurs niveaux. La qualité du beurre de karité produit est différente d'un transformateur à l'autre. Les normes de qualité ne font pas l'objet d'une culture systématique. Cela se traduit par la fluctuation des prix proposés par les acheteurs.

Ainsi les revenus tirés des produits de karité (amandes + beurre) ne correspondent pas aux attentes de producteurs.

✸ Circuit contrôlé de SCOT

Le SCOT reste le seul service où les quantités d'amandes destinées à la vente sont enregistrées dans le tableau ci-dessus et qui illustre l'évolution de cet enregistrement sur une période de treize (13) ans

Tableau 19 Répartition par région des amandes de karité enregistrées au niveau de SCOT (Période 1987/2000)

Volume en %

Période	87/ 88	88/ 89	89/ 90	90/ 91	91/ 92	92/ 93	93/ 94	94/ 95	95/ 96	96/ 97	97/ 98	98/ 99	99/ 00	M [3]
SAVANES	34	96	64	70	89	71	97	63	63	48	67	70	11	65
KARA	36	1,2	9,5	15	7	6	3	1	6	10,6	1,04	2	4	8

[3] M: Moyenne

CENTRALE	26	2,15	7,8	14	4,36	6	0	1,4	2,24	7	0,44	1	-	6
PLATEAUX	4	0,18	0,33	0,9	0,38	1,2	0	0	0,84	0,32	0,2	-	-	1
AUTRES	0,0	0,0	18	0	0	16	0	35	28	34	31	27	85	21

Les produits sont enregistrés selon les provenances. On a constaté un flux très important venant de la région des savanes en moyenne 65%, ensuite Kara 8%, Centrale 6%, les plateaux 1% et 21% venant des importations (Burkina Faso, Bénin, Nigeria, Ghana et d'origines indéterminées arrivant à Lomé).

Au niveau de SCOT, l'enquête relève cinq types de stratifications en fonction de l'importance des amandes de karité mouvementées. On distingue :

- Des sociétés ou groupes grossistes qui exportent 500 tonnes et plus par campagne par le circuit contrôlé comme BANAMBA, SAMBO, MAIMOUNA, PAS D'HISTOIRE, ZOUWINABA, OUBIDA, CIAC, ALIMATOU, SEIDOU, STCP, SAPAD, COPRA, TCHASSAMA, ECOTI, MOROU, etc.
- Des sociétés ou grossistes qui exportent 100 à 500 tonnes par campagne comme SAWADOGO, ADAMA, LARE, KARIM, TAIROU, PESSINABA, BALLA, SALAM, AHANTI, etc.
- Des individuels ou établissements de taille supérieure qui exportent 50 à 100 tonnes par campagne comme TAAL, BARRY, KANGBENI, ASSEHAM, BARKISSOU, ISSAKA, REVEIL, PONKORGO, etc.
- Des individuels de taille moyenne qui exportent selon la campagne de 10 à 50 tonnes. Cette strate comporte de nombreux acheteurs comme TDL, SANTANI, NAGNOUMALE, GBANDI, ALICOLO, OUMAROU, FOLGUE, etc.
- Des individuels de taille réduite qui exportent selon la campagne de 5 à 10 tonnes comme AYENA, TABE, MAZEMA, LAMBONI, YACOUBOU, ZENABOU, EFALOU, etc.

Exception faite de certains supers grossistes comme STCP, BANAMBA, SAMBO qui couvrent toutes les zones productrices de karité du pays, les autres se spécialisent sur une région ou préfecture donnée ; c'est le cas de CIAC à Bassar, ALIMATOU à Sotouboua, Tchamba, Sokodé…

✸ **Circuit d'approvisionnement de NIOTO**

NIOTO s'approvisionne à l'OPAT jusqu'à la libéralisation de la filière. Actuellement, elle achète ses différents produits directement auprès des Acheteurs Agréés ou auprès de certains grossistes ou sociétés commerciales. Certains de ces achats proviennent de l'extérieur notamment du Burkina, Bénin, Ghana.

Les achats effectués au cours de la campagne 1998/1999 sont de 2218,16 tonnes.

b. MARCHES

✸ **Marché National**

La croissance de ce marché est limitée par la baisse de la production des noix, les prix des produits concurrents et par la faible diversité des produits à base de karité. La demande du beurre de karité pour la fabrication de savon est l'élément qui dynamise la filière actuellement. Il n'y a pas de mécanisme de contrôle de la qualité des produits mis sur le marché et il n'existe pas de standard ou norme de qualité, pour les amandes ou le beurre, accepté et utilisé par les opérateurs.

✸ Les marchés frontaliers ou sous-régionaux

Tous les acteurs de la filière karité dans les quatre principales régions de production reconnaissent l'existence et l'importance de marchés frontaliers du beurre de karité. Ce sont des marchés limitrophes des pays voisins du Togo, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, et le Ghana. Les transactions de beurre opérées dans ces marchés sont de nature informelle et il n'existe aucune étude permettant de mesurer les quantités, objet de transaction, ni leur organisation et leur fonctionnement.

Les principaux marchés servent de vases communicants entre les marchés nationaux des pays limitrophes et permettent de réguler l'offre et la d'amande pour ajuster les prix.

Ils sont organisés différemment selon qu'il s'agit du beurre ou des amandes de karité.

✸ Le marché international

Le marché international des amandes et du beurre de karité fonctionne quasiment en circuit semi-fermé avec un groupe restreint d'initiés et de connaisseurs en la matière d'un côté et une multitude de productrices et d'intermédiaires de l'autre. Ce marché est très ancien car les premières importations de karité de l'Europe datent de plus de cent ans. Sur le plan mondial, les sociétés les plus connues sont Unilever en Angleterre, Aarrhus Oliéfabrik A/s au Danemark, Karlshamns AB en Suède, Fudji Oil Company Itd au Japon. Plusieurs de ses sociétés ont des représentations ou des bureaux d'affaires dans la sous région.

En Afrique de l'Ouest, on peut citer parmi les plus importants intervenants Olam, l'Aiglon via ses différentes filiales, AFRECO et Trituraf sur le marché ivoirien, Kassardjan au Ghana et au Bénin, Nioto au Togo.

Au Togo, on peut citer parmi les plus importants intervenants, BANAMBA/SIMPARA, BACCALIM, BPS, OLAM-TOGO, SOPAT avec l'évolution de leurs exportations indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau 5Evolution des exportations d'amandes de karité (en tonnes)

SOCIETE	ANNEE				
	1995/96	96/97	97/98	98/99	99/2000
BANAMBA/ SIMPARA	5596	2652	3949	400	2054
BACALIM	2735	1442	1416	1606	1696
SOPAT	-	-	500	224	-

OLAM	-	-	1000	-	-
BPS	-	-	-	1015	-
SAGA	-	1190	-	-	-
TOTAL	8331	5284	6865	3245	3750

Jusqu’à très récemment, les importations de karité du marché international portaient surtout sur les amandes et très peu sur le beurre.

3.3.5. L'anacarde

Les 500 tonnes de noix stockées avant 1982 par l'usine n'ont jamais été traitées et ont été pour partie avariées ou vendues en l'état.

Les exportations de noix d'anacarde notamment vers le Bénin et les perspectives de croissance paraissent intéressantes.

4. LE BOIS, COMME FACTEUR ECOLOGIQUE

En suivant la suggestion du Ministère du Plan et de l'Industrie concernant là où se trouverait la vocation forestière les plus évidentes pour le Togo cette section analyse le cadre économique du secteur forestier du Togo sous l'angle de la forêt en tant que facteur écologique. En d'autres termes il s'agit dans cette section d'analyser la portée des services écologiques des forêts togolaises.

Les services écologiques des forêts sont difficiles à évaluer pleinement ; par conséquent, ils sont rarement pris en compte dans les décisions de planification et de gestion du secteur forestier. Ils sont pourtant très importants et reçoivent une attention croissante dans les débats sur la durabilité au niveau national et international. Ces services comprennent en autres :

- la protection des ressources en sols et en eaux ;
- la conservation de la bio-diversité ;
- le stockage du carbone et la réduction de réchauffement planétaire ;
- les loisirs et l'agrément ;
- protection des zones littorales et des pêcheries continentales et côtières ;
- l'appui à la productivité et à la durabilité de l'agriculture ; et
- dépositaire des pollutions aéroportées des industries.

Certains aspects économiques des services écologiques fournis par la forêt togolaise sont analysés ci-dessous :

4.1. La protection des ressources en sols et en eau

Les forêts jouent un rôle de protection et de stabilisation des ressources en sols et en eaux des pays. C'est pourquoi la plupart des programmes, visant à combattre la désertification et à aménager les bassins versants et les forêts de montagnes, mettent l'accent sur l'accroissement et le maintien d'une couverture forestière suffisante, par la protection des forêts et espaces boisés existants et par des activités de reboisement.

De par sa contribution à la stabilité des terres, à la réduction de l'érosion et à la régularisation des cours d'eau, la forêt en général, et celle du Togo en particulier contribue, sans aucun doute, au maintien de l'ordre naturel des écosystèmes et du climat sans lesquels les activités agricoles et la pêche continentale seraient moins productives.

Clairement, ces services écologiques des forêts ont une valeur indéniable pour les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, les ruraux aussi bien que les urbains (qui ne peuvent vivre sans les produits agricoles, de la pêche et de l'élevage) et pour le pays tout entier.

4.2. La conservation de la diversité biologique

La destruction des forêts et espaces boisés crée des perturbations importantes qui menacent la diversité biologique des formations forestières. Les pertes en espèces et la réduction de la variation génétique qui suivent ces perturbations peuvent compromettre les chances futures de découvertes scientifiques dans plusieurs domaines tels que l'agriculture, l'alimentation et la médecine.

C’est dans cet esprit que les réserves naturelles et les zones protégées sont établies dans la

plupart des pays comme moyens les plus efficaces de conserver la diversité biologique. Ces réserves naturelles et aires protégées ont donc une valeur économique qui se doit d'être évaluée en termes monétaires afin de faciliter leur prise en compte dans les comptabilités nationales.

On peut noter cependant que 25681 ha de caféiers offrant une production de 16600 tonnes d'amandes et 18829 ha de cacaoyers donnant 6700 tonnes de fèves ont été enregistrés sous les plantations forestières en 1995.

4.3. Le stockage de carbone et la réduction du réchauffement du globe

Les forêts jouent aussi un rôle très important dans la stabilité climatique de la planète de par leur capacité de stocker le carbone et de régulariser les échanges de gaz (Anhydride carbonique (C02)/oxygène).

On estime que 76 % du total des émissions de CO2 proviennent de la consommation de combustibles fossiles, et que le déboisement tropical et la dégradation de forêts ne contribuent que pour environ 23 %. Mais compte tenu de la fonction des forêts comme «sources et comme puits de C02» elles peuvent aussi bien contribuer au changement climatique que l'atténuer. Pour cela, elles occupent une place prépondérante dans les stratégies de lutte contre le réchauffement de la planète (FAO, 1997)

Des études faites sur la valeur économique des forêts en tant que puits de C02 sont arrivées à des valeurs extrêmement élevées : Par exemple, Michael (cité dans Kengen, 1997) a estimé la valeur économique des forêts amazoniennes du Brésil en tant que puits de CO2 à 46 milliards de $ EU ; de plus, Adger et al. (1995) (cité dans Kengen, 1997) ont trouvé une valeur de 4 milliards de $ EU pour la fonction environnementale des forêts au Mexique. Sur la base de tels résultats, des suggestions et des recommandations ont été faites pour la conservation de forêts au Brésil et au Mexique.

Aucune étude de ce genre n'a encore été faite au Togo, mais sûrement une telle étude trouverait une valeur économique assez élevée qui supporterait aussi bien l'option d'un programme de conservation de la forêt togolaise pour des bénéfices environnementaux.

4.4. Les loisirs et l'agrément

Les valeurs d'agrément et de récréation des forêts, des arbres et des espaces arborés sont désormais largement reconnues. C'est pour cette raison que dans nombre de pays en Afrique, le Ministère de l'Environnement est souvent associé au Ministère du Tourisme pour former un seul Ministère appelé "Ministère de l'Environnement et du Tourisme".

ANNEXE A

Sondage 1998 Région des Plateaux

Dénominations	Nombre d'animaux abattus	Poids en kg	Observations
Buffle	5	2 000	
Cob de buffon	148	10 360	
Guib anarché	87	3 480	
Phacochères	235	16 450	
Céphalophes	120	1 200	
Babouin	95	1 900	
Patas	675	3 375	
Aulacode	5400	37 800	
Lièvre (lapin)	1800	4 320	
Pangolin terrestre	30	240	
Hérisson	145	217,5	
Ecureuil Fouisseur	700	350	
Pintade	875	1 750	
Fraucolin	1455	436,5	
Perroquet	120	12	
Touraco	15	1,5	
Dendrocyne veuf	88	44	
Rat de Gambie	2785	2 785	
TOTAL		86721,5	

ANNEXE B

RESULTATS DES ANIMAUX EXPORTES CERTIFICAT CITES

ESPECES	1996		1997	
	vivants	trophées	Vivants	Trophées
REPTILES ET ARACHNIDES				
PYTHON REGIUS	18683		16645	
VARANUS EXANTHEMATICUS	7058		3680	
VARANUS NILOTICUS	5710		5150	125
PYTHON SEBAE	474		345	1700
CALABARIA REINHARDTII	88		251	
KINIXYS BELLIANA	1830		3.034	
KINIXYS HOMEANA	2445		1.509	
CHAMAELEO SENEGALENSIS	4730		5.250	
CHAMAELEO GRACILIS	975		990	
KINIXYS EROS	25		60	
PELOMEDUSA SUBRUFA			700	
PELUSIOS NIGER	925		905	183
CROCODILUS FUSCUS				2
CROCODILUS PALUSTRIS				Réexp
GEOCHELONE SULCATA			32	
PANDINUS IMPERATOR			7.780	
OISEAUX				
PSITTACUS ERYTHACUSE	12		10	
POICEPHALUS SENEGALENSIS			294	
POICEPHALUS GULIELMI	3		51	
ARRA ARARAUNA			1	Réexp
CACATUA GALERITA			1	Réexp
AGAPORNIS PULLARIA	381		996	
TAURACO PERSA			174	
URAMASTYX GEYRI			165	Réexp
OTUS SCOPS			130	
MUSOPHAGA VIOLACEA			64	
TYTO ALBA	60		80	
AGUILA RAPAX			1	
TOKUS FASCIATUS			60	
PYCANISTE FISTULATOR			60	
CORYTHAEOLA CRISTATA			12	
PSITTACULA KRAMERI			200	
GYPS BENGALENSIS			4	
STREPTOPPELIA VINACEA			2	
MAMMIFERES				
PAPIO PAPIO	1			

CERCOPITHECUS AETHIOPS			8	
MANIS TRICUSPIS	30		72	
GENETTA PARDINA			26	
GENETTA TIGRINA	35		10	
CIVETTA VIVERRA			20	
LEPTAILURUS			8	
PERODICTICUS POTTO	35		25	
CERCOPITHECUS MONA	5		6	
GALAGO DEMIDOVII	25		15	
CROSSARCHUS OBSCURUS			12	
ERYTHROCEBUS PATAS	1		5	
GALAGO SENGALENSI	35		10	
CERCOPITHECUS PETAURISTA			5	
CERCOCEBUS TORQUATUS			5	
NANDINIA BINOTATA	1		2	
PANTHERA PARDUS			2	
TRAGELAPHUS SCRIPTUS			1	
LOXODONTA AFRICANA			Objets en ivoire sculpté Trophée	4029,7 kg
PHACOCHOCRUS AETHIOPICUS			Crâne	2 Réexp
HYAENA HYAENA			Crâne	1
PANTHERA LEO			Crâne	2
FELIS SERVAL	4			
PORPHYRIO ALLENI	58		79	
LIMNOCORAX FLAVIROSTRA	55		234	

ANNEXE C

RESULTATS DES ANIMAUX EXPORTES - CERTIFICAT D'ORIGINE

ESPECES (NOMS SCIENTIFIQUES)	QUANTITE			
MAMMIFERES	**1996**		**1997**	
	vivants	trophées	vivants	trophées
TRYONOMYS SWINDERIANUS			80	
CIVETTA VIVERRA	131		3	
GENETTA PARDINA	31		9	
GENETTA TIGRINA	24		22	
LEMNICOMYS STRIATUS	200		402	
ACOMYS CAHIRINUS	5		87	
GLIS GLIS	50		270	
GRAPHIURUS SPIRELLI	300		12	
MUS MINUTOIDES			312	
ERINACEUS ALBIVENTRIS	100		300	
ATHERURUS AFRICANUS	12		8	
REPTILES				
PELOMEDUSA SUBRUFA			190	
PELUSIOS NIGER	870		130	
PELUSIOS SPP	780		25	
HEMITHECONYS CAUDICINCTUS	1110		630	
RIOPA FERNANDI			430	
MABUYA QUINQUETAENIATA	35		1365	
MABUYA STRIATA			355	
HEMIDACTYLUS BROOKI	1635		200	
MABUYA PERODETTI	925		1080	
AGAMA PERSIMILIS			430	
BITIS GABONICA			55	
ATHERIS CHLORECHIS	37		20	
DASIPELTIS SCABER			20	
NAJA MELANOLEUCA			5	
DENDROASPIS VIRIDIS			5	
THELOTORNIS KIRLANDI			5	
AGAMA AGAMA	2050		1085	
PSAMNIPHIS SPP	50		8	
BITIS NASICORNIS	11		40	
BOEADON FULIGINOSUS			10	
CAMELEON DU SENEGAL				
RIOPA FERNANDI				
HEMITHECONYS CAUDICINCTUS				
CAMELEON GRAS				
LAMPROPHIS FULGINOSUS				
DASYPELTIS SCABER				
ANOURES				

XENOPUS LAEVIS			70	
PHRYNOMERUS BIFASCIATUS			815	
KASSINA SENEGALENSIS			780	
KASSINA MACULATA			100	
HYLA VERSICOLOR			25	
HYLA ARENICOLOR			25	
HYLA MICROCEPHALA			25	
HYPEROLIUS CONCOLOR	960		870	
HYPEROLIUS MARMORATUS			200	
KASSINA SPP			20	
HYPEROLIUS SPP			100	
KANA GALAMENSIS			50	
BUFO REGULARIS			70	
KASSINA SENEGALENSIS				
HYPEROLUS CONCOLOR				
PHRYNOMERUS BIFASCIATUS				
XENOPUS LAEVIS				
INSECTES				
IULUS TERRESTRI AFRICANA				
SPIROBOLA				
HETEROSCODRA MACULATA				
SPHAEROMANTIS VIRIDIS			650	
MELOLOTHA MELOLOTHA			10	
MANTIS RELIGIOSA	160			
HETERESCODRA MACULATA	75			
MOLLUSQUES				
ACHATINA ACHATINA	60		80	
CRUSTACEES				
GERCARCINUS PAGOSTOMAC			60	
OISEAUX				
ORIOLUS AURATUS			1	
LYBIUS VIEILLOTI	02		14	
NECTARINADAE			20	
ALCEDO CRISTATA	05		10	
COSSYPHA NIVEICAPILLA	09		16	
LANIARUS BARBARUS	13		15	
CREX EGREGIA			2	
EURYSTOMUS GLAACURUS			1	
PLOCEUX CUCULATUS	179		50	
PLOCEUX NIGERIMUS			60	
CERYLE RUDIS	04		10	
LYBIUS BIDENTATUS	21		3	
PHOENICULUS PURPUREUS			6	
PTILOPACHUS PETROSUS	01		9	
HALCYON SENEGALENSIS			1	
DICRURUS ADSIMILI	02		17	

CORVINELLA CORVINA	06		2	
LAMPROTORNIS PURPUREUS			15	
TURDOIDES REINWARDI			23	
POLYDESMUS COMPLANATUS			2	
HYPERGERUS ATRICEPS			30	
TCHAGRA SENEGALA	02		7	
SPERMOPHAGA HAEMATINA	01		1	
CYNIRICINCLUS LEUCOGASTER	07		10	
PYCNONOTUS BARBATUS	13		2	
CRINIFER PISCATOR			4	
BYCANISTES FISTULATOR			1	
PORPHYRIO PORPHYRIO	35		50	
PORPHYRIO ALLENI	58		79	
LIMNOCORAX FLAVIROSTRA	55		234	
MABUYA QUINQUETEANIATA				
PELUSIOS NIGER				
PELOMEDUSA SUBRUFA				
AGAPORNIS PULLARIA				
HEMIDZCTYLUS BROOKI				
POICEPHALUS ROBUSTUS				

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- SEC - DE, février 1998. Etude sur la Gestion de la biodiversité et des aires protégées PNAE/LOME TOGO

- Direction des Forêts et Chasses, 1978 Rapport annuel. F/CD - Lomé - Togo

- UICN 1976. CITES : Instrument pour la conservation.

- Vivant de BUFFRENIL. Les élevages de reptiles du Bénin du Togo et du Ghana, PNUE juin 1995

- TOGANIM 1995. Rapport sur les Sites de Production Lomé Togo

- MDR/PNUD/FAO. 1990 Plan d'Action Forestier Tropical - Rapport Analyse, diagnostic-Besoins République du Togo Ministère du Développement Rural, Projet PNUD/FAO/TOG/88/08/A/01/02 Lomé août 1990

- MDR/MPAT. 1994 Programme d'ACTION FORESTIER NATIONAL (PAFN). Version 2 vol 1 République du Togo, Lomé septembre

- MERF, 1998 - Rapport National : Biodiversité- République du Togo - Lomé février

- DPNRFC/MERF. 1996 - Rapport annuel CITES République du Togo - Lomé

- DPNRFC/MERF 1997 Rapport annuel CITES République du Togo. Lomé